

N° 2020-010

Nombre de Conseillers
en exercice : 29
présents : 20
votants : 27

L'an deux mil vingt, le douze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guémené-Penfao, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick BIGAUD, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation : 5 février 2020

Date d'affichage : 5 février 2020

Étaient présents :

Yannick BIGAUD, Isabelle BARATHON-BAZELLE, Serge BESNIER, Marie-Christine HOULLIER, Daniel LEGENDRE, Florence DE DEYN, Philippe SOUCHAUD, Jacques LEGENDRE, Solange PENTECOUTEAU, Jacques MICHEL, Jean-Marc DROUET, Caroline JUDALET, Fabrice DANET, Hélène COGREL, Cécile CORBIN-SUEL, Frédéric THOBIE, Pierre LE GUILY, Didier GILBERT, Jérôme CELLE, Annie FERRON.
Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Étaient représentés conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Marie-Josèphe, MAILLET ayant donné pouvoir à Isabelle BARATHON-BAZELLE, Danielle LERAY ayant donné pouvoir à Fabrice DANET
Béatrice PERROT ayant donné pouvoir à Serge BESNIER, Joseph EPIARD ayant donné pouvoir à Marie-Christine HOULLIER
Sandra JULAUD ayant donné pouvoir à Florence DE DEYN, Natacha MESRE ayant donné pouvoir à Frédéric THOBIE
Marie-Andrée TREILLARD ayant donné pouvoir à Solange PENTECOUTEAU,

Absents excusés : Anne LEBRETON et Jacques GAUTHIER

M. Philippe SOUCHAUD a été élu secrétaire de séance.

EXPLOITATION d'une CARRIERE au LIEUDIT « Le Tahun »
Nouveau projet - Avis

VU le code de l'environnement, en ses titres relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code général des Collectivités territoriales ;

VU la demande présentée en Préfecture, par la Société PIGEON CARRIERES, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière et des installations de traitement des matériaux au lieu-dit « Le Tahun » à Guémené-Penfao ;

CONSIDERANT que ce dossier a été soumis à enquête publique du 1^{er} avril au 3 mai 2019. Dans ses conclusions, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec réserves, conduisant l'exploitant à modifier substantiellement son dossier. Une enquête publique complémentaire sera organisée courant 2020.

CONSIDERANT qu'avant l'ouverture de l'enquête publique complémentaire, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur le nouveau projet, plan ou programme, accompagné de l'étude d'impact ou du rapport des incidences environnementales intégrant ces modifications, au plus tard dans les 2 mois à compter de la date de réception du dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A 26 voix POUR et 1 abstention

EMET un avis favorable sur ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Guémené-Penfao, le 12 février 2020

Le Maire,
Yannick BIGAUD

